

30^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 16 mai 2017 à 19h30

À la Halle de gymnastique à Bassecourt

Présidente : M. Nicole LACHAT, Présidente.

Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

Excusé : M. Pascal Crétin (vacances).

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 16 du 3 mai 2017, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Nicole Lachat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle de gymnastique de Bassecourt. Prévue initialement à la halle polyvalente de Glovelier, la présente séance a été déplacée à Bassecourt, ceci pour permettre à la Fanfare de Glovelier de répéter avant son concert. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public.

Mme Lachat communique que la présente séance a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal officiel n° 16 du 3 mai 2017. Elle donne connaissance de l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

La Présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Denis Jeannerat (PDC) est excusé et non remplacé.

M. Gervais Gisiger (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) est excusée et remplacée par M. Hubert Fleury.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) est excusé et remplacé par M. Yoann Schaffter.

Un siège est vacant au groupe PDC (Bassecourt).

31 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

Le procès-verbal du 28 mars 2017 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme la Présidente Nicole Lachat a participé à l'assemblée de la Maison de l'enfance.

Mme la Présidente a également participé à la balade gourmande du Rotary Club le dimanche 7 mai 2017. Le parcours lui a permis de connaître les institutions sociales de notre commune.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat excuse Pascal Crétin, conseiller communal.

M. le Maire s'excuse également pour le changement de lieu de la séance, pour rendre service à la fanfare de Glovelier qui répète pour son concert annuel.

M. le Maire précise que le secrétaire communal fait partie intégrante du Conseil communal. Il participe à toutes les séances du Conseil communal et aussi du Conseil général, conformément au règlement d'organisation et d'administration.

M. le Maire annonce que depuis le 24 avril, l'eau du Syndicat des eaux des Franches-Montagnes (SEF) alimente Sceut. En fin d'année, le réservoir sera mis hors service.

M. le Maire informe que nous n'avons pas encore reçu l'analyse concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre. La salle peut être utilisée sans danger.

M. le Maire annonce que la route de la Transjurane à Glovelier sera équipée d'un tapis phono-absorbant. Les travaux dureront du 27 juin à début septembre. Des informations suivront.

M. le Maire rappelle que notre commune est invitée à la Danse sur la Doux le samedi 27 mai prochain. Un groupe de sociétés locales a préparé cet événement. Le Conseil communal participera au cortège.

M. le Maire a également participé à la balade gourmande le 7 mai.

4. Questions orales.

M. Michel Saner (PDC) indique que nous sommes à mi-mai et on ne connaît pas la décision du Conseil communal concernant le projet pilote de classe à multi-degrés à Soulce. Il souligne que des parents attendent impatiemment des informations au sujet des horaires pour pouvoir s'organiser. Il apparaît que deux classes devront être fermées dans le cercle scolaire de Haute-Sorne. M. Saner demande quelles sont les deux classes qui seront fermées si le projet de Soulce voit le jour, sur quels sites et avec quelles conséquences sur les effectifs ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond que notre cercle scolaire devait compter un certain nombre de classes. M. Schnetz du Service de l'enseignement doit répondre à une motion du Parlement. Il y a une forte demande pour des classes pilotes multi-degrés. Pour la rentrée 2017, même si une classe multi-degrés voit le jour, une classe est à fermer. L'analyse a été faite. Le choix de la fermeture s'est porté sur Courfaivre. L'étude de la classe pilote est toujours en cours. Le Conseil communal a choisi de ne pas s'opposer à ce projet pilote. 9 élèves sont concernés pour la rentrée d'août 2017 à Soulce. Pour la rentrée 2018, il y aurait 7 enfants pour 4 degrés. Mme Eggenschwiler termine en précisant que le Conseil communal souhaite encore consulter les parents concernés.

M. Michel Saner (PDC) est partiellement satisfait.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) relève que des panneaux sont actuellement posés le long des routes cantonales, souvent fixés aux lampadaires d'éclairage public et faisant campagne sur un thème fédéral qui sera voté prochainement. Cette démarche est à son avis interdite. Il demande au Conseil communal de rappeler les règles en vigueur pour l'affichage de la propagande politique lors des votations. Suivant la réponse à sa première question, le Conseil communal exigera-t-il que ces panneaux soient enlevés ou demandera-t-il à l'éventuelle autorité responsable de le faire ?

M. Jean-Bernard Vallat répond qu'effectivement, on a vu cet affichage au bord de la route cantonale. Pour les demandes d'affichage, le Canton délivre son autorisation, avec le préavis de la Commune. M le Maire a tenté à plusieurs reprises de prendre contact avec le Service des ponts et chaussées, sans succès. Le Conseil communal n'a pas réagi à cette campagne, mais se renseignera concernant les autorisations qui sont requises, notamment lors d'affichage avant une votation.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) est partiellement satisfait.

Mme Yvonne Lucchina (PS) retire sa question qui concernant le projet de classe multi-degrés. Mme Eggenschwiler vient de répondre à une même question.

M. Yoann Schaffter (UDC+AB) revient sur la modification partielle du règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs de la Commune de Haute-Sorne, accepté par le Conseil général le 15 décembre 2015, a fait l'objet de plusieurs oppositions privées et également de l'économie rurale. M. Schaffter demande si ces oppositions ont été traitées et levées et également si des modifications seront-elles revues lors d'un prochain Conseil général ?

M. Georges Migy répond que les remarques faites sur le règlement ont été prises en compte. A voir pour trouver une solution aux problèmes.

M. Yoann Schaffter (UDC+AB) est partiellement satisfait.

M. Damien Lachat (UDC+AB) revient au projet de géothermie profonde et relève qu'après avoir entendu les belles promesses des promoteurs, un vrai débat pourra avoir lieu concernant la géothermie profonde, projet prévu sur notre Commune. Grâce aux opposants, un certain nombre de points ont été mis au jour et les certitudes d'hier sont devenues les inconnues de demain. Cette technologie, loin d'être propre, et dont la plus-value pour notre commune reste à démontrer n'a qu'une certitude : celle que les promoteurs ne prennent aucun risque, car en cas d'échec ou de succès partiel, ils toucheront 47 millions de francs de la Confédération, prélevés sur nos taxes et impôts. Les entreprises de notre commune craignent également pour leur futur, car dans le domaine de la mécanique de précision, les futurs tremblements de terre auront un impact extrêmement négatif sur leurs productions. M. Lachat demande au Conseil communal s'il va continuer à soutenir les alchimistes des forages, de servir de cobayes des promoteurs qui engrangeront dans tous les cas des dizaines de millions de francs, ou alors se mettre du côté de nos entrepreneurs qui apportent emplois, impôts et développement à notre Commune ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que le problème est en stand-by, une opposition a été déposée au Tribunal fédéral et une initiative a été déposée récemment au Canton. Il est clair que pour l'instant le Conseil communal ne prend pas position. Nous allons rencontrer, le 7 juin, les responsables d'entreprises et les promoteurs. Il faut attendre que les choses se passent.

M. Damien Lachat (UDC+AB) n'est pas satisfait.

Mme Catherine Wolfer (PS) signale que l'école enfantine de Glovelier se trouve à quelques dizaines de mètres du petit carrefour où se croisent les rues étroites du Borbet et de la Pran. De nombreux parents emmènent ou viennent rechercher leurs enfants en voiture. Comme partout, le réflexe est d'essayer de se garer le plus près possible de l'école. Du coup, à heures régulières, le carrefour est embouteillé par des voitures stationnées le long de la rue du Borbet, mais aussi sur la seule petite portion de trottoir existant dans ce carrefour. Résultat : les enfants qui sont à pied doivent slalomer entre les voitures. Aucun conducteur n'est à l'abri d'une erreur. Personne ne peut prétendre voir un enfant de 4 ou 5 ans passant derrière sa voiture. Le pire n'est pas encore arrivé. Tâchons de l'éviter. Mme Wolfer ne souhaite pas empêcher les parents de venir chercher leurs enfants en voiture. Mais il est possible d'interdire le stationnement dans le carrefour et cela est du ressort des autorités communales. Elle demande si le Conseil communal est prêt à intervenir dans cette zone et dans quel délai un marquage de la zone est possible ? Elle précise que les actions de prévention et de sensibilisation menées par le corps enseignant à plusieurs reprises sont restées sans effet.

M. Georges Migy répond que le comportement des parents qui viennent conduire leurs enfants à l'école est inadmissible. D'une manière générale, il y a un manque de discipline. Pour remédier à cela, nous ferons un marquage sur la route avec de lignes jaunes, pour interdire le parage.

Mme Catherine Wolfer (PS) est satisfaite.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) indique que les préparations pour les élections communales de cet automne vont bon train. Celles-ci se feront pour la première fois dans un seul cercle électoral. Donc, une représentation de toutes les localités n'est pas assurée, ce qui, à son avis, serait une mauvaise situation pour le développement de la Commune. Afin d'éviter ce scénario éventuel, M. Voyame demande s'il est possible d'assurer un nombre minimal de représentants pour celles-ci, en clair, Undervelier et Soulce ? M. Voyame évoque ensuite la recherche difficile de citoyennes et citoyens pour le Conseil communal et le Conseil général. Plusieurs personnes contactées se disent intéressées par les sujets de la commune, mais ne désirent pas avoir d'étiquettes de parti politique. Pour M. Voyame, il serait dommage de passer à côté de cette possibilité. Nous avons besoin de personnes de différents horizons désirant s'engager avant tout pour le développement de la

Commune. M. Voyame demande si le Conseil communal est disposé à discuter avec les groupes à la manière d'aborder ces élections, afin que toutes les localités soient représentées à partir de 2018 ? Une dérogation à la convention de fusion est-elle possible ? Si non, que peut faire le Conseil communal afin d'avoir une représentation de toutes les localités sur Haute-Sorne ? M. Voyame demande encore si le Conseil communal est disposé à réfléchir avec les groupes sur la possibilité de motiver les citoyennes et citoyens sans parti à se présenter aux élections et ensuite à fonctionner au sein du Conseil général comme tous les élu(e)s appartenant à un groupe ?

M. Jean-Bernard Vallat répond qu'il s'agit d'un vaste problème. Que faire pour que tous les villages soient représentés au Conseil général et aux diverses commissions ? Nous ne pouvons pas déroger à la convention de fusion. C'est aux partis politiques de regarder pour intégrer des personnes de tous les villages. Le Conseil réfléchit pour assurer une présence ou des citoyens peuvent se mettre ensemble.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est satisfait.

5. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 925'000,- TTC pour la réalisation des mesures de protection contre les crues de la partie Nord de la localité de Bassecourt (Message n° 91 du Conseil communal au Conseil général du 24 avril 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente annonce que M. Vincent Seuret va se retirer au moment du vote.

M. Abel Gelso relève qu'à la lecture du message n° 91, on peut se rendre compte de l'importance des mesures. Le Tabeillon inonde des grands secteurs à Bassecourt pour des crues de temps de retour de 30 ans et supérieurs. Il y a deux zones d'inondations distinctes : au nord et au sud de la ligne CFF et de la rue Saint-Hubert. La nouvelle zone d'habitation au lieu-dit « Longues-Royes Ouest » située au Nord-Ouest du village, dont les travaux de viabilisation sont prévus de débuter en septembre 2017, est également concernée par cette problématique des dangers de crues. Il est bien clair que ces mesures de protection contre les crues devraient de toute façon être réalisées et ce indépendamment de la création de la nouvelle zone d'habitations. La présente demande de crédit concerne la réalisation des mesures nécessaires à protéger contre les dangers d'inondation la partie Nord du village de Bassecourt. Avec les mesures proposées, il ne restera plus que quelques mesures ponctuelles à réaliser sur le Tabeillon au nord pour garantir une marge de sécurité suffisante pour se protéger contre les inondations tricentennales.

Le concept de protection contre les crues du Tabeillon de la partie Nord du village de Bassecourt prévoit la réalisation d'une digue en remblai sur le côté Ouest du nouveau lotissement « Longues-Royes Ouest ». Le long de la rue des Grands-Prés, la digue se poursuivra jusqu'au Tabeillon afin d'empêcher tout débordement sur la route cantonale et les parcelles voisines. Un nouveau pont sur la rue des Grands-Prés assurera l'évacuation efficace des eaux de crues vers le Tabeillon. En amont du nouveau pont, un nouvel ouvrage dans le Tabeillon piégera les débris flottants pour diminuer fortement les risques d'embâcles aux ouvrages à l'aval.

Les études et la réalisation des mesures de protection contre les crues du secteur Nord de Bassecourt ayant une influence directe sur le projet de viabilisation du lotissement « Longues-Royes Ouest », dont le démarrage des travaux est planifié début septembre 2017, le calendrier doit être condensé au maximum.

L'investissement total se monte à Fr. 925'000,-. La part à charge du Service des Infrastructures cantonal est de Fr. 200'000,-. La part à la charge de la Commune se monte à Fr. 398'750,- (55 % de Fr. 725'000,-) et la part des subventions à Fr. 326'250,- (45 % de Fr. 725'000,-).

La part communale de financement du projet est prise en charge dans sa totalité par le fonds des digues de la Commune de Haute-Sorne.

Le Conseil communal et la commission des digues préavisent favorablement ce projet à leur majorité et recommandent au Conseil général d'accepter ce crédit.

Les représentants des bureaux ATB et Buchs et Plumey sont présents pour répondre aux questions.

M. Patrick Ballaman indique que régulièrement, le thème de la protection contre les crues revient avec des crédits à chaque fois passablement conséquents et finalement nous n'avons pas de marge de manœuvre si ce n'est celle de les accepter.

Depuis les inondations dévastatrices de 2005, M. Ballaman sait que des partenaires assurances notamment soutiennent des projets à buts préventifs. Il a fait quelques recherches et à lu par exemple que la Mobilière soutient de tes projets dans les régions exposées du pays. A ce jour, 89 projets ont été soutenus pour une contribution totale de 30 millions. Dans le Jura, des projets tels que celui de Delémont ou celui des Riddes ont bénéficié de tels soutiens. M. Ballaman demande si la réalisation des mesures de protections dont on parle, peuvent faire l'objet d'une telle demande ?

M. Abel Gelso n'a pas de réponse personnelle à donner à ce sujet. Si on compare avec Delémont, il y a une grande différence. M. Abel Gelso déclare que le Conseil va se renseigner.

M. Back, du bureau ATB, répond que l'on va regarder avec les assurances dans un stade suivant.

Passé au vote, le crédit de Fr. 925'000,- pour la réalisation des mesures de protection contre les crues de la partie Nord de la localité de Bassecourt est accepté par 29 voix, sans avis contraire.

<p>6. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif à l'octroi de prestations et de subventions pour les Fêtes de villages de la commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 92 du Conseil communal au Conseil général du 24 avril 2017).</p>

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Maire présente le projet et précise que le règlement relatif à l'octroi de prestations et de subventions pour les fêtes des villages est fait uniquement pour les fêtes villages, organisées par les sociétés locales.

Mme la Présidente donne connaissance du règlement article par article.

Mme Christine Roemer demande, à l'article 2, alinéa 2, à ajouter **sportives** après activités culturelles ?

M. Jean-Bernard Vallat relève que les activités culturelles sont, par exemple, la danse, le chant ou une exposition. En sport, il cite une démonstration de vélo trial, par exemple.

M. Patrick Ballaman demande si Bassecourt s'amuse est un festival ou une fête du village, avec un comité d'organisation ?

M. Jean-Bernard Vallat répond qu'il s'agit d'une fête qui porte son nom « Bassecourt s'amuse ». C'est une société locale avec des statuts. L'ADSL a donné les compétence pour reprendre l'organisation de cette fête. Les concerts sont gratuits pour la population.

M. Patrick Ballaman annonce que si c'est une société avec des statuts, il ne fait pas de proposition.

La modification à l'article 2, alinéa 2 : ajouter sportives après activités culturelles, est acceptée par 30 voix, sans avis contraire. Cette modification sera apportée à tout le règlement.

Article 3, alinéa 1 : « Les prestations communales offertes sont **uniquement** : ». Ajout du terme uniquement. La modification est acceptée par 21 voix, sans avis contraire.

Article 3, alinéa 2 : « Sont à la charge de la société organisatrice **notamment** : ». Ajout du terme notamment. La modification est acceptée par 20 voix, sans avis contraire.

Mme Christine Römer demande si le délai indiqué dans le règlement pour les demandes d'aides financières serait allégé cette année, étant donné que le règlement n'est adopté que maintenant et les fêtes de villages sont déjà agendées ?

M. le Maire répond par l'affirmative.

M. le Maire indique que c'est un règlement interne, qui n'est pas soumis pour approbation auprès du Délégué aux affaires communales. Le règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil général, c'est-à-dire immédiatement. Un arrêté sera édicté.

Le règlement relatif à l'octroi de prestations et de subventions pour les Fêtes des villages de la Commune de Haute-Sorne est accepté par 29 voix, sans avis contraire.

M. le Maire remercie les membres de Conseil général.

7. Réponse à la motion N° 9 "Service de redistribution d'aliments invendus".

La motion n° 9 "Service de redistribution d'aliments invendus" a été acceptée par le Conseil général le 27 septembre 2016. L'entrée en matière n'est pas combattue. Mme Nicole Eggenschwiler indique que la motion demande au Conseil communal d'analyser la situation en collaboration avec les intervenants actuels, soit de profiler la commune auprès de réseaux existants ou d'évaluer la possibilité d'ouvrir un service de redistribution alimentaire dans la commune de Haute-Sorne.

Mme Nicole Eggenschwiler signale qu'il existe trois intervenants connus et agréés : Tables suisses, Table Couvre-toi et Les épiceries de Caritas. Et une association privée aux Franches-Montagnes Au p'tit plus. Elle ajoute que les distributeurs ou discounts qui ont vraiment de la marchandise ne veulent plus négocier avec une multitude d'associations privées. Donc, il est difficile d'ouvrir un marché seul, commune ou association. Il vaut mieux passer par un mandataire agréé par les distributeurs. Les grands distributeurs de la région tels que Coop, Denner, Migros, Adli, etc, remettent leur marchandise selon un partenariat déjà avec Table Couvre-Toi notamment. Les aliments invendus et consommables sont donc redistribués à la population bénéficiaire au niveau social ou dans le besoin. Table Couvre-Toi pour notre région est basé à Porrentruy, Delémont, Moutier et Tavannes. La distribution des denrées alimentaires se fait dans les centres de distribution, une fois par semaine, du lundi au vendredi, pendant une heure. Les clients paient chaque fois un franc symbolique. A Delémont, le lieu est ouvert le mercredi de 10h15 à 11h15.

Le Conseil communal étudie trois variantes :

- La commune ouvre un centre de distribution, antenne de Table Couvre-toi ;
- La commune se profile avec Table Couvre-toi sur Delémont ;
- Ou encore une association de bénévoles peut se créer.

Mme Eggenschwiler cite ce qu'il faut retenir pour réaliser la motion :

- Il faut un certain nombre de personnes bénéficiaires ;
- Voir quel moyen la commune peut mettre à disposition (il faut prévoir un budget pour une antenne) ;
- Passer par un partenariat avec une organisation existante ;
- Les normes d'hygiène à respecter – contrôle cantonal sur les denrées ;
- Local à disposition et installations nécessaires au maintien de la marchandise ;
- Financement du loyer et des frais annexes ;
- Des bénévoles.

Mme Nicole Eggenschwiler relève que le Conseil communal n'a pas encore pris de décision formelle, mais souhaite donner cette information en vue d'une prise de position finale au terme de l'analyse.

Afin de développer la situation et les possibilités de mise en place, le Conseil communal recevra la coordinatrice et bénévole du Jura, Mme Eberhardt, responsable du Centre de Delémont pour Table Couvre-toi.

Le résultat de cette discussion et étude sera donné au Conseil général de cet automne et cas échéant devra prévoir au budget 2018 le coût nécessaire à sa réalisation.

M. Patrick Ballaman demande une interruption de séance de 5 minutes. Le Conseil général accepte.

M. Patrick Ballaman retrace l'historique de la motion et précise que sans nouvelle, ni contact, il avait relancé la motion par une question orale lors du Conseil général du 28 mars 2017. Il rappelle ce que demandait la motion n° 7 :

- analyse de la situation de nos 5 villages auprès des bénéficiaires de l'aide sociale ;

- profiler notre commune auprès du réseau existant avec comme objectif d'ouvrir une antenne dans notre commune (pour rappel, les antennes actuelles se trouvent à Delémont, Porrentruy, Moutier et Tavannes) ;
- prendre des mesures pour améliorer la communication auprès des personnes nécessiteuses quant aux moyens existants ;
- faciliter l'accès aux centres de distribution existants par une mise en place de transports par exemple.

Il constate deux poids, deux mesures, à savoir la réalisation, lors de la présente séance, d'un règlement sur les fêtes de villages. La motion « Préparons ensemble l'avenir de notre commune » : création d'un groupe de travail pour préparer les changements à proposer au Conseil général, informations régulières quant à l'avancement des travaux.

Il constate que c'est le néant pour la motion sur un service de redistribution d'aliments invendus. Il cite ses attentes par rapport au traitement d'une telle motion :

- Mise en place d'un groupe de travail ;
- Séances de travail avec les intervenants en charge de cette problématique ;
- Evaluation des mesures à mettre en place ;
- Définition d'un budget des coûts engendrés par la réalisation des mesures ;
- Proposition de ces mesures au Conseil général pour décision.

En conclusion M. Ballaman cite l'article 30 du règlement sur le Conseil général. La réponse de ce soir ne correspond pas à la réalisation d'une motion. M. Ballaman refuse la réponse entendue, ainsi que la motion soit considérée comme réalisée en l'état. Il demande au Conseil général de remettre l'ouvrage sur le métier pour réaliser comme il l'entend cette motion. Il encourage le Conseil communal à créer rapidement un groupe de travail pour mener à bien les analyses, réflexions et mesures à prendre.

Il termine en disant que tout récemment une personne âgée faisait les poubelles à Bassecourt vers Denner. Il a honte de voir cela dans notre commune et aussi honte de la réponse que nous apportons à cette situation.

Mme Nicole Eggenschwiler relève que la motion ne demande pas la mise en place d'un règlement, mais une étude et une analyse. Elle a pris des contacts et va recevoir une personne pour concrétiser un projet. L'étude est en cours. Elle ajoute que 165 personnes sont à l'aide sociale dans notre commune. Certaines personnes vont déjà à Delémont et d'autres souhaitent rester discrètes. Tout sera étudié cet automne. La création d'un groupe de travail n'est pas demandée dans la motion, mais comme M. Ballaman en fait la demande, nous pouvons créer un groupe de travail.

Pour M. Patrick Ballaman, une réponse cela veut dire que le projet va se réaliser, or ce soir c'est une information qui a été donnée.

Mme Nicole Lachat relève que la motion doit être réalisée dans un délai d'une année. Le Conseil communal va revenir au Conseil général en septembre 2017. La proposition est acceptée tacitement et transmise au Conseil communal.

8. Information sur la motion N° 7 "Préparons ensemble l'avenir de notre Commune".

M. le Maire explique que pour répondre à la motion n° 7, un groupe de travail a été créé et après avoir partagé des idées, le groupe a essayé de trouver des solutions aux divers aspects qui pourraient être améliorés dans les instances dirigeantes de notre Commune.

Le travail a été scindé en 4 domaines :

- Le Conseil communal ;
- Le Conseil général ;
- Les commissions de dicastères, permanentes et spéciales ;
- L'administration communale en général.

Pour le Conseil communal, il a été proposé de ne rien changer actuellement et de conserver pour la prochaine législature, le statu quo. Ceci pour préserver au mieux la représentation de nos villages et permettre encore le bon suivi des dossiers.

Pour le Conseil général, il est proposé, après avoir étudié plusieurs pistes, de ne pas changer le nombre de ses membres en conservant les suppléant(e)s. La formule actuelle, mise en place lors de la fusion et appliquée au long de cette législature donne satisfaction et permet un bon équilibre politique et représentatif de l'ensemble de nos villages. Pour le groupe de travail, il serait regrettable et certainement dommageable si les élu(e)s de la législature 2018-2022 soient issu(e)s en majorité du même village. Ce qui tout à fait possible. Aux partis d'y travailler !

Diverses modifications ou améliorations sont proposées. Un fascicule, sorte de bible, sera mis à disposition des membres du législatif, qui donnera des informations sur les possibilités de travailler dans les séances du législatif. La communication doit être améliorée entre l'exécutif, le législatif, les diverses commissions communales et la population. Plusieurs projets sont étudiés, comme un journal en tous-ménages, le site internet, un préposé à la communication, etc...

C'est dans le domaine des commissions qu'il y a le plus de changements proposés. Une première proposition est d'en diminuer le nombre ou de les réunir pour éviter des doublons. Les commissions de dicastère, celles qui sont attribuées directement aux membres du Conseil communal. Il faudra revoir les tâches qui leur seront confiées et revoir leur organisation.

Concernant la réorganisation de l'administration, un groupe de travail composé d'élu(e)s communaux planche actuellement sur une nouvelle organisation. Le groupe de travail de la motion n° 7 s'est donné jusqu'à l'automne pour présenter son projet, le faire valider par le Service des communes et le législatif pour une entrée en vigueur début 2018.

9. Réponse à la question écrite N° 21 "Faisons toute la lumière sur la construction du réservoir de Soulce".

M. Damien Lachat (UDC+AB) n'est pas satisfait et demande la parole. Huit membres du Conseil général au moins sont favorable à cette demande.

M. Damien Lachat déclare : *« Non ! Toute la lumière n'est pas encore faite sur la gestion de ce projet et quant à savoir qui est responsable de ce fiasco, le Conseil communal botte en touche en se référant à une norme SIA. Moi-même étant ingénieur SIA, vous pouvez imaginer que la réponse laconique ne me satisfait pas et que je vais vous citer quelques passages du règlement SIA 108, qui traite des conditions contractuelles. Comme le devoir de diligence de l'ingénieur, qui doit servir au mieux de ses connaissances et de sa compétence les intérêts du mandant. Ou encore son devoir de mise en garde qui précise qu'il est tenu d'attirer l'attention du mandant sur les conséquences de ces instructions, en particulier en ce qui concerne les délais, la qualité et les coûts. La Commune a aussi des devoirs, comme la prévention des dommages, qui stipulent que le mandant prend toutes les mesures appropriées en vue de prévenir l'apparition ou l'aggravation de dommages. Maintenant quelques faits, comme les promesses faites lors de l'assemblée concernant le turbinage, qui s'est avéré infaisable, le fait que le réservoir a été déplacé de sa position initiale, le fait que le vieux réseau de conduite de Soulce se fissure de partout suite à l'élévation de la pression ou encore le problème de la propriété du terrain qui semble n'être toujours pas réglé !*

Ces exemples montrent avec quelle légèreté la gestion et le suivi du projet ont été menés et que le projet voté par la population a largement évolué, sans pour autant qu'on lui demande à nouveau son avis. Pour ma part, je pense que le bureau en charge, mais légalement la Commune, portent une responsabilité importante quant aux problèmes actuels, car ils étaient prévisibles et planifiables. J'espère donc que dans le futur cela serve de leçon et que le Conseil communal saura s'entourer de personnes compétentes pour mener les futurs projets de notre Commune.

Je vous remercie de votre attention. »

10. Nomination d'un 2^{ème} vice-président du Bureau du Conseil général

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) propose M. Jean-Michel Jobin de Courfaivre.

Passée au vote, M. Jean-Michel Jobin est nommé 2^{ème} vice-président du bureau du Conseil général par applaudissements.

11. Nomination de deux délégués au Syndicat de l'école secondaire de la Haute-Sorne.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) propose M. David Schneider de Bassecourt. Il précise que M. Schneider n'est pas affilié au PCSI.

M. Damien Lachat (UDC+AB) propose M. Grégory Del Torchio de Bassecourt.

MM. David Schneider et Grégory Del Torchio sont nommés délégués au Syndicat de l'école secondaire de la Haute-Sorne par applaudissements.

Mme Nicole Lachat donne connaissance du dépôt d'une question écrite du groupe socialiste concernant les subventions aux sociétés locales et tarifs. La question écrite est jointe au procès-verbal.

Après la séance, le bureau constate le dépôt d'un postulat du groupe UDC+AB intitulé "Pourquoi pas un terrain synthétique". Le Conseil général n'a pas eu connaissance de ce postulat. Le bureau décide de l'accepter et le joindre au procès-verbal. Le secrétaire annoncera son dépôt par courriel aux membres du Conseil général.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Nicole Lachat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Nicole Lachat lève la séance à 21h00.

Glovelier, le 16 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La Présidente	Le Secrétaire
	
Nicole Lachat	Gérald Kraft